Image not found or type unknown

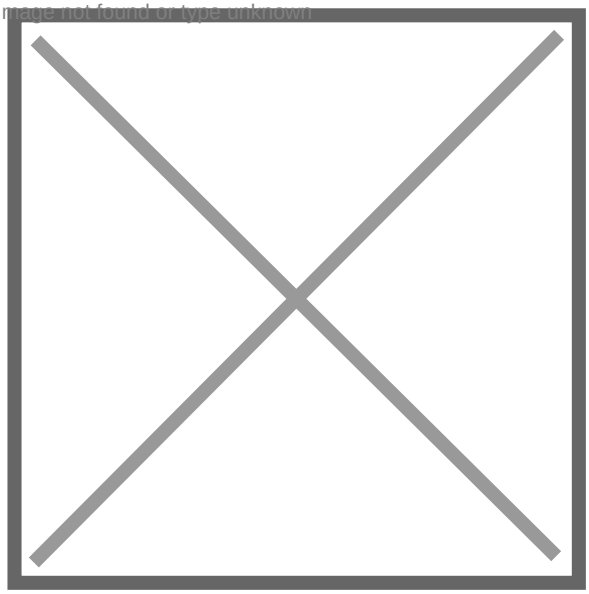

Preavis de depart rmener a un mois ,voir poursuite

Par **tomatiers**, le **16/01/2012** à **16:51**

bonjour, je loue depuis le mois d octobre ,un appartement dans une proprietée privé, le bail précisait 80m2 hors apres confirmation d un amis qui a pris les mesures avec nous ,nous avons qque 48m2, de plus ,nous payons 70e de charges par mois pour eau et l electricitée hors nous n avons pas de compteur personnelle, c est le meme que le bailleur qui est au dessus de nous, ce logement a été fait dans le garage, il n est pas isolé, pour chauffage ils nous ont mis deux petits radiateur a bain d huile de 1000watt, et ous ont conseiller de mettre en plus des chauffage d appoints, le compteur eletrique n est que de 4kw et quand je met les deux radiateurs en route sa saute, le plafond est en bois le peu de chaleur que l on as se suve par le haut et ont entend tout es bruits de marche sur le plancher sans compter les enguelade entre eux comme si ont y etait, je voulais savoir si l on peut faire quelque chose vis a vis de la superficie car nous allons payer la ta d habitation sur 80m2 au lieu de 48m2, et savoir si je peux donner un conge de preavis d un mois au lieu de trois, vue tout ca ,merci si quelqu un peu me repondre sa me rendrais service ,nous sommes des retraitée de 65ans et pas une grosse retraite ,nous payons quand meme 500e de loyer! pour une chambre avec une petite salle de bain, un wc, t une piece a vivre qui fait cuisine c est tout nous avons le droit d aller dans le terrain qui mesure environs 200m2 a peine et de mettre notre voiture dans le garage ,mais c est juste tolére si il le veulent il peuvent nous l interdire, pas compris dans le loyer, j attend une reponse avec impatience merci a vous

Par **edith1034**, le **16/01/2012** à **17:01**

bonjour

vous décrivez un logement indécent

pour tout savoir sue le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

contactez l'ADIL près de votre préfecture pour vous aider

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés